

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 2 novembre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.

M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Laurence

MULLER-BRONN, vice-présidents.

Mme Alfonsa ALFANO, M. Mathieu CAHN, Mme Cécile DELATTRE, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, M. Paul HEINTZ, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, M. Yves

SUBLON, Mme Nicole THOMAS. membres.

Procuration(s): Mme Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à M. Marcel BAUER, M. Jean-Louis HOERLE

ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Nadine HOLDERITH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à M. Mathieu CAHN, Mme Stéphanie KOCHERT ayant donné pouvoir à M. Paul HEINTZ, M. Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe MAURER, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, Mme Christine MORITZ ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, M. Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à M. André ERBS, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant

donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER

Excusé(s): Mme BEY Françoise, M. CARBIENER Thierry, M. ELKOUBY Eric, Mme GRAEF-ECKERT

Catherine, M. MATT Nicolas, M. OEHLER Serge, Mme PFERSDORFF Françoise, M. ZAEGEL

Sébastien

Absent(s): Mme BUFFET Françoise, M. DEBES Vincent, Mme JUNG Martine

Ne prennent pas par au vote : M. Marcel BAUER, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nathalie MARAJO-

GUTHMULLER, Mme Laurence MULLER-BRONN, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF

Rapporteur: M. Philippe MEYER

CP/2020/380 64510 - Archéologie Alsace

K_2020_10_23_380 Transformation de l'Etablissement public Interdépartemental

Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4 selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités, l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la clause générale de compétence des Communes, les articles L5421-1 et suivants, et R5421-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux institutions et organismes interdépartementaux, les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes.

VU les articles L523-1 à 13 du Code du Patrimoine,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU les statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental (EPI) Archéologie Alsace,

VU le rapport et la délibération du Conseil Départemental CD/2020/317 du 15 octobre 2020 relatifs à la modification des statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace du 20 octobre 2020 approuvant la proposition de transformation de l'EPI en SMO

VU l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 25 septembre 2020,

VU le projet de statuts du Syndicat Mixte Ouvert Archéologie Alsace,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'approuver la transformation de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert,
- d'approuver le projet de statuts de Syndicat Mixte Ouvert annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la transformation de l'établissement public Archéologie Alsace en Syndicat Mixte Ouvert,
- de prendre acte du transfert de l'ensemble, des biens, droits et obligations de l'EPI au syndicat mixte qui se substitue de plein droit à l'organisme interdépartemental dans toutes ses délibérations et tous ses actes à la date de sa transformation. L'ensemble des personnels de l'EPI est réputé relever du syndicat mixte dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes,
- à l'unanimité et en application de l'article L.3121-15 du CGCT de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département pour siéger au sein du Comité syndical,
- de désigner pour siéger au sein du Conseil syndical les binômes suivants :
- o Monsieur Marcel BAUER (Titulaire), Madame Catherine GREIGERT (suppléante)
- o Monsieur Thierry CARBIENER Titulaire), Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER (suppléante)
- o Madame Nathalie ERNST (Titulaire), Madame Laurence MULLER-BRONN (suppléante)
- o Monsieur Etienne WOLF (Titulaire), Madame Nicole THOMAS (suppléante)

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés: 35

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Rémi BERTRAND, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Christiane WOLFHUGEL	28
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s):	/	0

Pour extrait conforme Pour le Président Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques

1 inst

Jean MUCKENSTURM

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201102-

lmc1141527-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 05/11/20